

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 5 novembre 2012 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Sont aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard; ainsi que l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h03 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2012-214

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2012-215

Acceptation des procès-verbaux du 1^{er} et 15 octobre 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 1^{er} et 15 octobre 2012 soient acceptés tels que rédigés.

RÉSOLUTION No 2012-216

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 5 novembre 2012 totalisant la somme de :
(factures à payer 2012) (chèques No 30860 à 30933) 79 966.80\$
- en date du 5 novembre 2012 totalisant la somme de 74 399.85\$
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt

Rapport des dépenses engagées

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois d'octobre 2012, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION No 2012-217

OMH de Saint-Prime – Révision budgétaire 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires révisées de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Prime pour l'année 2012 prévoyant pour les deux ensembles immobiliers des dépenses globales de 213 346\$ incluant l'application du plan pluriannuel d'intervention (PPI); et une contribution municipale de 9 842\$, et en autorise le versement de cette dernière somme.

RÉSOLUTION No 2012-218

Regroupement d'assurance collective de l'UMQ – Entente de règlement avec le Groupe Financier AGA pour le remboursement d'honoraires

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a négocié au nom des municipalités, dans le cadre du regroupement d'assurance collective, une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité de Saint-Prime;

ATTENDU QU'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

ATTENDU QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Prime a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime accepte l'entente de règlement conclue le 26 octobre 2012, selon les termes et conditions qui y sont mentionnés, et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

**RÉSOLUTION
No 2012-219**

Demande de dérogation mineure – Science de l'Injection électronique inc.

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Science de l'Injection électronique inc. a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre l'agrandissement de leur bâtiment principal à une distance de 0,20 mètre, sur leur emplacement sis au 1218 de la rue principale à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de réduire la marge latérale nord de 4,80 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 5,0 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal, et d'obtenir une marge zéro pour le perron de béton nécessaire à la sortie de secours.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 30 octobre 2012, recommandant d'autoriser la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de la compagnie Science de l'Injection électronique inc. visant à permettre l'agrandissement de leur bâtiment principal à une distance de 0,20 mètre, sur leur emplacement sis au 1218 de la rue principale à Saint-Prime; laquelle demande a pour effet de réduire la marge latérale nord de 4,80 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 5,0 mètres, et d'obtenir une marge zéro pour le perron de béton nécessaire à la sortie de secours.

**RÉSOLUTION
No 2012-220**

Vente d'un terrain résidentiel – Jessica Coulombe et Olivier Girard

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 7 500\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Monsieur Olivier Girard et Dame Jessica Coulombe; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celle-ci le 17 octobre 2012 :

- Lot 4 087 649 du Cadastre du Québec d'une superficie de 1 136,4 mètres carrés; ce lot formant un emplacement sis au 517 de la rue Lamontagne à Saint-Prime.

QUE Monsieur Bernard Généreux, maire, **ou en son absence**, Madame Gemma Lamontagne, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 7 décembre 2012, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION
No 2012-221**

Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Contrat avec Excavation Unibec – Décompte progressif des travaux No 6

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le décompte progressif des travaux No 6 tel que vérifié par Dany Prince, ingénieur de projet chez Dessau, en date du 22 octobre 2012, relativement aux travaux de production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3, et autorise le versement d'une somme de **86 698.22\$** à l'entrepreneur « Excavation Unibec inc. ».

**RÉSOLUTION
No 2012-222**

**Programme Aide aux projets-Accueil – Amélioration des conditions de pratique des
de la scène – Soumissions pour chaises**

CONSIDÉRANT la résolution No 2011-235 de ce conseil, en date du 12 septembre 2011, ayant pour but la signature d'une entente avec le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en regard de l'octroi d'une aide financière de 10 000\$ dans le cadre du **Programme Aide aux projets-Accueil** pour la réalisation d'un projet, d'une valeur globale de 13 500\$, intitulé : Amélioration des conditions de pratique des arts de la scène.

CONSIDÉRANT QU'en août 2011, une dépense nette de 1 960.65\$ fut effectuée pour l'achat d'une console Lightronic, ce qui laisse une somme disponible de 11 539.35\$.

CONSIDÉRANT QUE le service administratif de la municipalité a reçu une soumission de Mégaburo pour l'achat de trente (30) chaises sans bras, et que celle-ci est recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Mégaburo, en date du 21 octobre 2011 (révisée le 31 octobre 2012), et autorise une dépense de 2 606.10\$ plus taxes visant l'acquisition de 30 chaises sans bras chez Mégaburo de Roberval pour les besoins du Vieux couvent; le tout à même les fonds disponibles du **Programme Aide aux projets-Accueil** pour la réalisation du projet intitulé : Amélioration des conditions de pratique des arts de la scène.

Ajournement de l'assemblée

À 20 h 40, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYER PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit ajournée au mardi 13 novembre 2012, à compter de 19 h.

**RÉSOLUTION
No 2012-223**

**Bernard Généreux,
Présidente de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général**

=====